

CONDITIONS GENERALES

1. Définitions :

- 1.1. « **Nous** » ou l'« **Organisateur** » : ASBL LA CAVERA ACADEMY dont le siège social est sis Rue du Campinaire, 233 à 6250 AISEAU-PRESLES et inscrite à la BCE sous le numéro d'entreprise 0538.778.840 ;
- 1.2. « **Vous** » ou le « **Joueur** » : la personne qui souhaite participer aux Activités organisées par l'académie ou ses représentants légaux ;
- 1.3. « **Activités** » : Les cours de perfectionnement et des stages organisés périodiquement en Belgique et à l'étranger, mais également toutes les activités organisées par l'Organisateur.

2. Champ d'application : Notre priorité est d'encourager la progression du Joueur dans l'apprentissage du football en créant un environnement pédagogique stimulant ou un programme basé sur une approche individualisée. De même, Nous mettons un point d'honneur à proposer une formation de qualité à tous niveaux. Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les Activités proposées par l'Organisateur (en ce compris la participation aux stages pour l'apprentissage du football et cours de perfectionnement). Vous reconnaissez avoir lu et accepté nos conditions générales, qui sont automatiquement applicables à toutes les Activités organisées de l'Organisateur. Une dérogation à nos conditions générales nécessite une confirmation écrite de notre part.

3. Inscription : L'inscription est considérée valable qu'après le versement du montant total du stage et cela avant le début du stage. A défaut de paiement, Nous nous réservons le droit de refuser une inscription ou l'accès aux Activités. Le montant total doit être versé avant la fin de la saison, soit au plus tard le 30 avril de l'année.

4. Collaboration : Le Joueur s'engage à communiquer à l'Organisateur toute information et tout document utile et nécessaire au parfait déroulement des Activités et à la prise en charge du Joueur en toute sécurité.

5. Prix – modalités de paiement – facturation : Les droits d'inscription comprend exclusivement l'encadrement aux Activités, à l'exclusion du séjour, du transport, de la nourriture, des frais divers, sauf précision contraire. Les droits d'inscription sont payables au comptant. En cas de non-paiement à l'échéance, Nous pourrions refuser une inscription de plein droit et sans mise en demeure préalable. Toute réclamation relative aux droits d'inscription devra être motivée et notifiée par courrier recommandé dans les 8 jours de l'inscription, sous peine de forclusion. En cas de non-paiement des droits à l'échéance, le Joueur nous sera redevable, de plein droit et sans mise en demeure préalable, d'une clause pénale d'un montant égal à 15 % du montant resté impayé (avec un minimum de 75,00 €) et d'un intérêt conventionnel de retard de 12% l'an. Dans l'hypothèse où le Joueur a obtenu un plan de paiement, le non-paiement des droits d'inscription à la fin de la saison entraînera des conséquences identiques. Les frais administratifs de rappel de paiement et de mise en demeure de paiement seront facturés par l'Organisateur au Joueur à respectivement 25,00 € et 50,00 €.

6. Assurances : L'Organisateur est assuré en cas de blessures ou d'accidents des Joueurs. Cette assurance est comprise dans le Prix des Activités.

7. Documents obligatoires pour les Activités : Ces documents doivent obligatoirement être en possession du Joueur (attention, surtout pas dans la valise !) : carte d'identité + une photocopie de la carte d'identité, carte européenne d'assurance maladie (délivrée par votre mutuelle, attention à la date de validité), fiche santé (dûment complétée), autorisation parentale et décharge de responsabilité (dûment complétée). Nous ne sommes en aucun cas responsables des conséquences de l'absence de ces documents. L'accès à une Activité peut être refusée sans indemnité quelconque au bénéfice du Joueur en pareils cas. En aucun cas, ces documents ne pourront être remis aux membres du personnel (moniteurs, chauffeurs...). Nous ne pourrions être tenus responsables en cas de perte ou de vol de documents.

8. Responsabilité de l'Organisateur : La responsabilité de l'Organisateur n'est engagée qu'en cas de dol ou de faute lourde de sa part ou de violation d'une loi impérative. Dans ce dernier cas, notre responsabilité se limite à la réparation des seuls dommages prévisibles, directs, personnels et certains que le Joueur a subis, à l'exclusion de la réparation de tous dommages indirects ou immatériels. En tout état de cause, notre responsabilité sera limitée à un montant n'excédant pas 50% du montant total payé par le Joueur. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'objets personnels. En cas d'incendie de l'infrastructure d'encadrement ou de force majeure, Nous nous réservons le droit d'annuler les Activités sans indemnité.

9. Annulation : En principe, le Joueur ne peut annuler sa participation aux Activités par l'effet de sa seule volonté. En revanche, en cas de force majeure (circonstances imprévisibles et insurmontables) rendant raisonnablement et irrévocablement la poursuite de la participation impossible, chaque Partie pourra mettre un terme au contrat, sans intervention judiciaire et sans indemnité mais en acquittant le prix des Activités déjà suivies ou en restituant la portion de prix non couverte. Si le nombre de participants n'est pas suffisant pour le bon déroulement des Activités, l'Organisateur se réserve le droit d'annuler les Activités sans mise en demeure préalable et sans indemnité. En conséquence, les montants déjà perçus seront remboursés. Si le Joueur annule sa participation, aucun remboursement ne lui sera dû dès lors que les Activités sont calculées sur base d'un nombre de participants déterminés.

10. Droit à l'image et protection de la vie privée : Dans le cadre des Activités, il arrive que les Joueurs soient photographiés/filmés. Ces photos et ces vidéos peuvent être utilisées dans nos outils de communication, à savoir : site internet, page Facebook, publicité, etc. L'inscription vaut pour accord d'être ainsi photographié/filmé. En cas de refus, le parent/tuteur légal/ Joueur devra en avvertir l'Organisateur par lettre recommandée au plus tard 7 jours avant le début des Activités. Par sa participation aux Activités, le Joueur marque expressément son accord sur l'utilisation des données sans indemnité.

Les données à caractère personnel transmises par le Joueur sont enregistrées dans les fichiers de l'Organisateur. L'Organisateur traite les données personnelles du Joueur pour les finalités suivantes : fourniture et facturation, gestion de litiges, gestion de la relation avec le Joueur, site web, support marketing, information, publicité, folder, en cas d'accident. Les données ne seront communiquées à des tiers que pour les finalités spécifiées ci-dessus. Le Joueur peut s'opposer au traitement des données personnelles dans un but de marketing direct en prenant contact avec l'Organisateur. Les numéros privés ne sont d'office pas commercialisés. Les données du Joueur seront conservées conformément aux délais de conservation prévus par la réglementation. Le Joueur bénéficie d'un droit d'accès et de rectification de ses données personnelles.

11. Comportement du Joueur : Nous nous réservons le droit de renvoyer tout Joueur dont le comportement serait incompatible au sein des Activités. Aucun remboursement ne sera opéré en pareils cas et le Joueur n'aura droit à aucune indemnité à quelque titre que ce soit.

12. Contre-indications : Les Joueurs ne peuvent pratiquer les Activités sans avoir remis une attestation d'absence de contre-indication à la pratique de celles-ci par un médecin. Cette attestation a une validité de douze mois et devra être communiquée chaque année à l'Organisateur.

13. Droit de rétractation : Dans l'hypothèse où le Joueur a conclu le présent contrat à distance, celui-ci bénéficie d'un droit de rétractation. Le Joueur peut exercer ce droit en envoyant une lettre recommandée avec accusé de réception endéans un délai de 14 jours à partir du jour d'inscription, sans avoir à motiver sa décision.

14. Résolution des litiges et droit applicable : En cas de litige, les Parties tenteront de résoudre préalablement leur différend à l'amiable, le cas échéant en faisant appel à un médiateur agréé. Ce n'est que si le différend perdure durant plus d'un mois après l'entame des négociations amiables que tout litige relatif à la validité, à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales et/ou de nos services sera soumis aux juridictions de l'arrondissement judiciaire du Hainaut - division Charleroi. Les relations contractuelles entre les Parties sont régies par le droit belge.

15. Divers : Le défaut pour une Partie de se prévaloir, pendant un certain temps, de ses droits issus de la présente convention n'emportera jamais la renonciation aux droits en question. La nullité éventuelle de l'une des clauses des présentes conditions générales n'entraîne pas la nullité de l'ensemble de celles-ci. Dans la mesure du possible, les Parties substitueront à la clause nulle une clause valable ayant un effet économique équivalent.

Date :

NOM Prénom :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »